



**Commune de  
Villorsonnens**

**PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE  
DU 06 JUIN 2006  
A LA HALLE POLYVALENTE  
A ORSONNENS**

<b>Présidence :</b>	M. François Wicky, Syndic
<b>Ouverture de l'assemblée :</b>	20h00
<b>Participation :</b>	53 citoyens et citoyennes actifs
<b>Scrutateurs :</b>	M. Alain Berset M. Yvan Defferrard

L'assemblée a été convoquée par:

- la parution dans la Feuille Officielle n° 20 du 19 mai 2006;
- le bulletin communal n° 17;
- l'affichage aux piliers publics ;
- la convocation n'a pas paru sur Internet, le nouveau site étant en construction.

Aucune remarque n'étant formulée sur le mode de convocation, l'assemblée est déclarée apte à délibérer.

Au nom du Conseil communal, M. Wicky, Syndic, souhaite la bienvenue à tous les participants à cette assemblée. Il présente les nouveaux conseillers communaux puis ouvre l'assemblée par la lecture du tractanda.

**Tractanda**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 mars 2006. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal, aux piliers publics ou sur le site Internet: [www.villorsonnens.com](http://www.villorsonnens.com).

2. Nomination de la Commission financière
3. Nomination de la Commission d'aménagement
4. Mode de convocation de l'Assemblée communale
5. Approbation de délégations de compétence au Conseil communal pour :
  - 5.1. vente de terrain, art. n° 341, au lieu-dit « Au Montilier », à Villargiroud
  - 5.2. vente de terrain, art. n° 430, au lieu-dit « Au Village », à Villargiroud
  - 5.3. vente de terrains, art. n° 591 et 592, au lieu-dit « Derrey l'Hotau », à Villarsiviriaux
  - 5.4. groupement volontaire de parcelles de forêts situées à Massonnens
6. Divers

En conformité avec l'art. 12 du règlement de la loi sur les communes, l'assemblée est informée que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

1. **Le procès-verbal** de l'assemblée du 13 mars 2006 ne suscitant aucune remarque ou question, il est accepté à l'unanimité.

## **2. Nomination de la Commission financière**

L'assemblée est appelée à renouveler la Commission financière (5 membres) pour une nouvelle période administrative (2006-2011).

Trois membres ayant siégé durant la période précédente acceptent de se représenter pour un nouveau mandat : MM. Pierre Boivin, Pascal Berset et Benoît Perroud.

Trois autres membres sont proposés : Mmes Claudia Defferrard, Sylviane Jaquet et M. Patrick Mayor.

Selon l'art. 10 al.1 lettre o, 15<sup>bis</sup> et 19b de la loi sur les communes, cette élection a lieu au scrutin de liste.

Bulletins de vote distribués :	53
Bulletins rentrés :	53
Majorité absolue :	27

### **Sont élus :**

M. Pascal Berset	48 voix
M. Pierre Boivin	47 voix
M. Benoît Perroud	52 voix
Mme Claudia Defferrard	36 voix
Mme Sylviane Jaquet	44 voix

M. Patrick Mayor obtient 17 voix.

## **3. Nomination de la Commission d'aménagement**

L'assemblée doit élire 3 membres pour la Commission d'aménagement composée de 5 personnes, dont 2 Conseillers communaux (LATEC), MM. Christian Piller et Jean Bertschi.

Les 3 autres membres ayant siégé durant la période précédente acceptent de se représenter pour un nouveau mandat. Il s'agit de : MM. Joël Berset-Oberson, Jérôme Page et Dominique Perritaz.  
 Cette élection a également lieu au scrutin de liste.

Bulletins de vote distribués : 53  
 Bulletins rentrés : 51  
 Majorité absolue : 26

**Sont élus :**

M. Joël Berset 50 voix  
 M. Jérôme Page 49 voix  
 M. Dominique Perritaz 45 voix

**4. Mode de convocation à l'assemblée communale**

Selon la loi sur les communes, l'assemblée doit décider du mode de convocation à l'assemblée, pratique qui sera valable durant toute la période administrative.

Au nom du Conseil communal, M. Wicky, propose de maintenir le mode de convocation actuel, soit :

- parution dans la Feuille Officielle
- affichage aux piliers publics
- envoi du bulletin communal ou d'un tout-ménage
- site Internet.

A l'unanimité, l'assemblée vote ce maintien.

**5. Approbation de délégations de compétence au Conseil communal**

Il est demandé à l'assemblée de déléguer au Conseil communal la compétence de vendre les terrains suivants :

- art. n°341, d'une surface d'env. 1'890 m<sup>2</sup>, au lieu-dit « Au Montilier », à Villargiroud ;
- art. n° 430, d'une surface de 3'233 m<sup>2</sup> à Villargiroud (face au bureau communal) ;
- art. n° 591 et 592, respectivement d'une surface de 1'134 m<sup>2</sup> et 522 m<sup>2</sup>, au lieu-dit « Derrey l'Hotau » à Villarsiviriaux (près de l'ancien café).

Pour la vente des terrains à bâtir, le Conseil communal estime qu'une délégation de compétence est nécessaire pour pouvoir répondre immédiatement à une éventuelle offre. Il s'engage également à vendre ces parcelles à un prix raisonnable.

M. le Syndic précise que cette délégation de compétence est valable pour toute la période administrative mais n'oblige pas le Conseil communal à vendre ces terrains.

M. Jean-Claude Simon demande si des immeubles pourraient être construits sur ces parcelles.

M. Wicky lui répond que ces terrains ne peuvent accueillir que des habitations familiales individuelles.

L'assemblée accepte à l'unanimité ces délégations de compétence.

La délégation de compétence pour le groupement de parcelles forestières est destinée à améliorer le parcellaire de la forêt afin de faciliter les travaux d'exploitation et d'entretien forestiers (concerne la forêt du « Saugy », sur le territoire de la commune de Massonnens).

L'assemblée l'accepte à l'unanimité.

Pour ces 2 votes, les membres du Conseil communal ne se sont pas prononcés.

## **6. Divers**

### **Toiture de la halle polyvalente :**

M. Wicky informe que le problème de la toiture de la halle n'est toujours pas résolu. Une nouvelle rencontre, fixée le 14 juin 2006 et réunissant toutes les personnes concernées (y compris KME, fournisseur du cuivre) devrait, espérons-le, éclaircir la situation.

### **PAL :**

Actuellement le dossier est en consultation auprès du Service des constructions et de l'aménagement. Dès son retour, le PAL sera mis à l'enquête publique puis une information sera donnée à la population.

### **Site Internet :**

Le nouveau site est actuellement en construction et devrait pouvoir être consulté tout prochainement.

### **Déchetterie :**

M. Christian Piller informe que la construction de la déchetterie arrive à son terme.

Le fascicule traitant de la gestion des déchets a été distribué. Un point a été oublié : l'information relative à la récolte des textiles et des chaussures.

L'inauguration officielle aura lieu le samedi 17 juin 2006, un tout-ménage sera envoyé.

M. Jean Bertschi précise que le projet a été bien préparé et le budget sera, à peu de chose près, respecté. Toutefois, quelques travaux supplémentaires ont été commandés pour finaliser au mieux cette réalisation. A la fin de cette semaine, la déchetterie sera fonctionnelle.

Après avoir lu le gestionnaire des déchets, M. Buchmann dit ne pas savoir où mettre les gros objets en plastique.

M. Piller l'informe qu'ils doivent être acheminés aux objets encombrants. Par contre, les petits objets en plastique sont à mettre dans les sacs Airpro.

M. Singy dit ne pas comprendre la raison d'une taxe pour les appareils électriques alors qu'elle a déjà été payée à l'achat de l'appareil.

M. Piller lui répond qu'il a la possibilité de faire reprendre gratuitement ces appareils auprès du fournisseur chez qui il en achète un nouveau. Le montant demandé concerne la couverture des taxes de transport.

M. Marcel Wicht prévient que les portes, meubles avec fermetures en métal de peuvent pas être mis aux objets encombrants. Il faudra veiller à enlever ces fermetures pour les mettre à la ferraille.

#### **Véhicule de défense incendie :**

M. Luc Grossenbacher informe qu'il présentera le projet définitif concernant le véhicule de défense incendie lors de l'assemblée extraordinaire prévue le 17 juillet 2006.

M. le Syndic ajoute que le Conseil communal est en train d'établir un plan de législation et plusieurs points sont qualifiés d'onéreux, notamment :

- o l'eau
- o la défense incendie (véhicule de première intervention)
- o il faudra prévoir l'équipement des pompiers
- o et à plus long terme, une collaboration avec d'autres corps de sapeurs pompiers.

#### **Questions des citoyens :**

M. Germain Julmy demande si une interdiction de circuler destinée aux camions ne pourrait pas être posée sur le chemin du Saugy.

M. Wicky ignore si cela est possible mais une réponse sera donnée une fois le renseignement pris auprès du Service des Ponts & Chaussées.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie chacun pour sa participation. Merci également aux Conseillers communaux et au personnel administratif.

La séance est levée à 21h15, suivie d'une verrée.

La secrétaire

J. Morel



Le syndic

F. Wicky

